AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 247/95
Index AI: NWS 11/247/95

CORÉE DU NORD
Le gouvernement cache au reste du monde ce qui se passe réellement dans le pays
Index AI : ASA 24/15/95

Embargo : mercredi 20 décembre 1995 à 00 h 01 GMT

Parce que le gouvernement de Corée du Nord maintient un quasi-monopole sur l'information relative aux victimes de violations des droits de l'homme, on ne sait pratiquement rien de la situation des droits fondamentaux dans ce pays, déclare Amnesty International dans un document qu'elle publie ce mercredi 20 décembre 1995.
Les autorités nord-coréennes ne ménagent pas leurs efforts pour empêcher la diffusion de l'information. Elles restreignent la liberté de mouvement des visiteurs et des journalistes étrangers, censurent le courrier en direction du reste du monde et interdisent aux citoyens nord-coréens de fréquenter des étrangers.
« Les quelques informations que les autorités acceptent de transmettre sont souvent peu satisfaisantes et pourraient même soulever davantage d'inquiétudes sur le sort de nombreuses personnes », a déclaré l'Organisation.
Le cas de Kim Duk Hwan, cet ingénieur nord-coréen qui a étudié en URSS dans les années 50 et épousé une Russe, illustre cette absence d'informations. Après avoir vécu en Corée du Nord pendant plusieurs années, la femme et le fils de Kim Duk Hwan sont retournés en Russie, en raison de la manière hostile dont étaient traités les citoyens soviétiques en Corée du Nord. Le gouvernement nord-coréen n'a pas autorisé Kim Duk Hwan à accompagner son épouse et l'a poussé à demander le divorce. Ayant refusé, il a été envoyé dans un camp de rééducation en 1961 ou 1962. Sa femme a cessé de recevoir des lettres de lui en 1966, et a cherché en vain jusqu'à ce jour à obtenir des informations sur son mari. Les autorités nord-coréennes affirment qu'il n'a jamais été détenu et qu'il est mort d'un cancer du poumon en 1985.
« Cette situation est inacceptable en 1995. L'attitude de la Corée du Nord, qui refuse de fournir des informations en matière de droits de l'homme, va à l'encontre de son désir d'être mieux acceptée par la communauté internationale », a ajouté Amnesty International.
Même les Coréens de souche vivant à l'étranger ne sont pas autorisés à rendre visite à leurs proches lorsqu'ils se rendent dans leur pays en tant que touristes. Les réfugiés nord-coréens sont parfois l'objet de pressions qui les contraignent à ne rien révéler de la situation des droits de l'homme dans leur pays d'origine. Les autorités nord-coréennes ont menacé certains d'entre eux de représailles à l'encontre de leurs proches vivant toujours en Corée du Nord.
La Corée du Nord demeure l'un des rares pays du monde à punir ses citoyens lorsqu'ils cherchent à aller vivre ailleurs. En vertu du Code pénal de ce pays, tout citoyen qui fuit à l'étranger est passible d'une peine d'emprisonnement et même de la peine de mort. Certains réfugiés nord-coréens renvoyés contre leur gré aux autorités de leur pays, par la Russie et peut-être aussi par la Chine, ont été maltraités. Dans la plupart des cas, on ne sait plus rien d'eux à partir du moment où ils ont été remis aux autorités nord-coréennes.
Tel est le cas de Choi Gyong Ho, un Nord-Coréen qui travaillait sur un chantier forestier dans les régions extrêmes-orientales de la Fédération de Russie. En 1992, il a quitté son chantier pour monter une affaire avec un associé russe. Il a épousé une Russe en 1993, et tenté par tous les moyens d'obtenir un permis de résidence. Il a écrit plusieurs lettres au consulat général de Corée du Nord pour obtenir la permission de son gouvernement de rester en Russie. Le 13 mars 1995,

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secretariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

il s'est rendu au service des passeports du ministère de l'Intérieur russe, sur les conseils d'un policier qui lui avait dit qu'il l'aiderait à obtenir des autorités russes l'autorisation de rester dans le pays. Choi Gyong Ho a été arrêté sur le champ et remis quelques jours plus tard à son ancien supérieur, sur le chantier forestier. Depuis, on ne sait plus rien de cet homme. Malgré le secret qui entoure cette affaire, Amnesty International pense qu'il est sans doute détenu comme prisonnier d'opinion uniquement en raison de son intention de ne pas revenir en Corée du Nord et qu'il pourrait être condamné à mort.

Un nombre inconnu d'ouvriers nord-coréens ayant décidé de ne pas retourner dans leur pays se cachent en Russie. Ils risquent d'être poursuivis par les services de sécurité nord-coréens, qui opèrent aussi en dehors des frontières du pays, parfois en collaboration avec des responsables russes. Il semble que, lorsqu'ils sont appréhendés, ces ouvriers soient renvoyés de force en Corée du Nord. Là encore, le climat de secret entretenu à ce sujet n'a pas permis à Amnesty International de faire toute la lumière sur ces affaires.

L'organisation exhorte le gouvernement nord-coréen :

– à aborder ouvertement la question des droits de l'homme au titre de ses responsabilités internationales ;
– à cesser de harceler et menacer les réfugiés et autres citoyens nord-coréens qui se trouvent à l'étranger ; et, enfin,
– à aligner le Code pénal nord-coréen sur les normes internationales, en ce qui concerne en particulier les sanctions imposées aux personnes qui tentent de quitter le pays l

Pour plus d'information à ce sujet, consulter le document d'Amnesty International intitulé : Corée du Nord. Violations des droits de l'homme à huis clos (index AI : ASA 24/12/95).

Mise à jour :

Amnesty International est parvenue à éclaircir le cas des trois frères Hwang, d'origine nord-coréenne, affaire évoquée dans le rapport qu'Amnesty International publie aujourd'hui. Ils avaient été déportés de la Chine vers la Corée du Nord, en juin 1995, avec la collaboration du service chinois des Affaires étrangères. Selon les dernières informations que l'organisation a reçues, les autorités nord-coréennes auraient assuré le retour des frères Hwang en Chine, où ils vivent actuellement en toute sécurité. Amnesty International se félicite de l'issue de cette affaire mais demeure préoccupée par le sort de nombreux Nord-Coréens dont les droits ne sont pas respectés et qui sont touchés par la politique de secret et de fermeture adoptée par le gouvernement.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secretariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -